



Délibération No. 10-2023

Validation de la décision du comité d'agrément de la Maison des auteurs 09 décembre 2022

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du 30 mars 2023

étaient présents

au titre de l'État

. M. Eric Lebas, directeur régional adjoint délégué Nouvelle-Aquitaine, chargé de la création et des industries culturelles Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

. M. Patrick Mardikian, vice-président

au titre de la Ville d'Angoulême

. M. Gérard Lefèvre, maire-adjoint
. M. Gérard Desaphy, Conseiller

Représentants du personnel

. M. Jean-Philippe Martin

Personnalité Qualifiée

. M. Olivier Balez, personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

. Mme Martine Pinville, Conseillère de la Région Nouvelle Aquitaine avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian
. Mme Cerise Jouinot, représentante du personnel avait donné pouvoir à M. Jean Philippe Martin

Étaient excusés

. M. Gaétan Le Dorze, représentant Martine Clavel, Préfecture de la Charente
. M. Jean François Dauré, Vice-président, Département de la Charente
. Mme Hélène Gingast, conseillère, Département de la Charente
. M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente
. Mme Anne Sophie de Gasquet, Personnalité qualifiée
. M. Jean Pierre Pagola, Comptable Public, Pairie Départementale de la Charente

Ont également participé à ce conseil

. M. Jacques Deville, conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine
. Mme Nathalie Leuret, sous directrice création et diffusion, Région Nouvelle Aquitaine
. M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable rayonnement territorial et politique de l'image ville d'Angoulême
. M. Thomas Schnabel, directeur culture, Grand Angoulême

Cité de la BD

. M. Vincent Eches, directeur général
. Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
. M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
. Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Charline Claveau, Vice-présidente Région nouvelle Aquitaine en charge de la culture
- . M. Frédéric Vilcoq Conseiller culture, Cabinet du Président, Région nouvelle Aquitaine

présents : 6

pouvoir : 2

votants : 8 (sur 13 membres)

Délibération No. 10-2023

Validation de la décision du comité d'agrément de la Maison des auteurs 09 décembre 2022

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».

➤ Exposé des motifs

La commission a examiné **56 dossiers** au cours de sa session du **9 décembre 2022**, une demande de renouvellement, trente-deux nouvelles candidatures, huit dossiers d'anciens résidents, trois dossiers pour la bourse AC/E, deux dossiers pour la bourse de l'EMCA/Magelis et dix dossiers pour la bourse SAIF.

Profil des candidatures :

- Quarante-six candidatures concernent des projets de bande dessinée, huit des projets de films d'animation, deux des livres illustrés.
- Les nouvelles candidatures proviennent, pour la France, d'Angoulême, Aubervilliers, Bagnolet, Chaunay (Vienne), Lyon, Nantes, Paris, Payrac (Lot), Rennes, Rouen, Saint-Martin-le Beau (Indre-et-Loire), Strasbourg, Toulouse et, pour l'international, d'Allemagne, Argentine, Belgique, Cameroun, Corée du Sud, Égypte, Espagne, États-Unis, Italie, Pérou, Russie, Venezuela.
- Dans le cadre du partenariat avec l'EMCA et Magelis, une jeune diplômée de l'EMCA est accueillie un an en résidence pour y développer un projet de court métrage d'animation. Elle bénéficie d'un atelier et d'un accompagnement juridique (apport Cité), d'une bourse mensuelle attribuée par la Chambre de commerce et d'Industrie de la Charente & Magelis ainsi qu'un suivi du projet artistique (apport EMCA).
- Le partenariat établi avec la SAIF, société civile de perception et de répartition de droits d'auteur, qui attribue annuellement une bourse d'un montant de 5 000 € à un auteur dessinateur et/ou scénariste pour un projet d'écriture et/ou de réalisation de bande dessinée a été reconduit cette année. La lauréate sera accueillie de juin à septembre 2023.
- Acción Cultural Española (AC/E) et la Cité, en collaboration avec l'Institut Français d'Espagne / Ambassade de France en Espagne, ont renouvelé leur soutien à un projet de roman graphique d'un auteur espagnol. La lauréate sera accueillie de janvier à juin 2023.

Au cours de cette commission **18 dossiers** ont été **acceptés** (12 admissions, 6 anciens résidents), **2 dossiers ajournés**.

Candidats acceptés

Nouvelles candidatures

- Francesca Colombara & Matteo Dang Minh (Italie)
- Manon David (Paris)
- Goulven Derrien (Angoulême)
- Aniss El Hamouri (Belgique)
- Georgy Mager (Russie)
- Ngoc Nguyen (Belgique)
- Adrian Poursvisseh (Allemagne)
- Miranda Tacchia (États-Unis)
- Léandre Thouin (Paris)

Anciens résidents

- Xavier Bouyssou (Belgique)
- Adjim Danngar (Angoulême)
- Loïc Guyon (Angoulême)
- Antonio Hitos (Angoulême)
- Silki Jung (Angoulême)
- Léa Murawiec (Paris)

Lauréate de la bourse EMCA/Magelis

- Marie Derambure (Angoulême)

Lauréate de la bourse SAIF

- Clara Chotil

Lauréate de la bourse AC/E

- Maria Simavilla

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- De valider la décision du comité d'agrément de la Maison des auteurs du **09 décembre 2022**

Patrick Mardikian



Président conseil d'administration de la Cité